

Rapport du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale ordinaire 17 mai 2021

Présents :

Gaëlle Mahoux, Pierre Schmit, Alexandre Philippe, Alain Boribon

Conformément aux articles 3:4 à 3:6 du Code des Sociétés et associations (CSA), le Conseil d'Administration a l'honneur de vous faire rapport sur les activités de la Société au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels, tels qu'ils ont été arrêtés à la date du 31 décembre 2020.

Activité de la société sur l'exercice courant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 :

Le Citizenfund a connu un troisième exercice d'une durée normale (de 12 mois).

Grâce au subside Small Business Act de la Région de Bruxelles qui a été reconduit en 2021 (nous y reviendrons), le Citizenfund a pu embaucher une coordinatrice de projet afin de travailler sur l'acquisition de nouveaux coopérateurs et la rencontre de plus de projets à impact. Le subside a également permis de faire une refonte du site internet du Citizenfund. Un appel public à l'épargne a été réalisé aux mois de novembre et décembre 2020 et a permis de recruter 28 nouveaux coopérateurs (soit 122.000 €). En 2020, ce sont au total 47 nouveaux coopérateurs qui ont acquis 578 parts B (144.500 €) pour un total d'actif sous gestion de 276.250 € € (parts A et B).

Le Citizenfund a également rencontré plus de 80 projets à impact, notamment grâce au réseau Solifin que nous avons co-fondé en 2019. Nous avons également participé à plusieurs événements en ligne durant lesquels nous avons rencontré des entrepreneurs sociaux. Le comité de Sélection a rencontré 8 projets et en a présenté 4 aux coopérateurs qui les ont tous validés : BC Materials, Incofin, Entusia, et Sonian Wood Coop. Cela porte à 12 le nombre de projets financés par le Citizenfund.

Le défi principal du Citizenfund en 2020 a été de rester visible et en contact pendant le début de la pandémie du Covid. Nous avons pris le pli, bien que cela reste plus compliqué pour convaincre de nouveaux coopérateurs.

Le Citizenfund gère ses dépenses au plus près. La coopérative a reçu un subside de la Région de Bruxelles pour un montant de 23.250 €, qui couvre 75% de certaines dépenses. Quelques frais supplémentaires existent néanmoins (honoraires, ...). Les cofondateurs continuent d'assurer les prêts nécessaires afin d'assurer une pérennité financière de la coopérative. Dans le même temps, nous avons avancé sur piste de modèle d'affaire (en 2021) et les nouvelles pistes seront mises en place en 2021 afin d'assurer une activité pérenne sur le long terme.

Autres Mentions :

Evènements importants depuis la clôture du 31 décembre 2020.

Il n'y a pas d'événement important survenu après la clôture de l'exercice qui aurait une influence notable sur le caractère complet et fidèle du patrimoine

Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant qu'elles ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la société.

Hormis les risques inhérents à l'activité de la société, nous n'avons pas connaissance d'autres risques à vous communiquer

Recherche et développement

Il n'y a aucun frais de recherche & développement dans notre coopérative.

Justification des règles comptables de continuité

Néant

Déclaration des Administrateurs

Aucun administrateur ou représentant d'administrateur n'a eu d'intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou opération relevant du Conseil d'Administration.

Comptes annuels :

Le chiffre d'affaires pour cet exercice s'élève à 5.780,00 €.

Nos charges professionnelles se décomposent comme suit :

	2019	2020
Services et biens divers	9.386,87	7.587,57
Rémunérations, charges sociales	26.829,39	13.986,78
Amortissements et réductions de valeur	908,71	908,71
Autres charges d'exploitation	347,50	347,50
Charges d'exploitation non récurrentes	0,00	0,00
Charges financières	79,50	573,90
Impôts	0,00	0,00
	37.551,97	23.404,46

Le résultat net après impôt s'élève à 9.888,82 € . La proposition d'affectation de ce dernier est de reporter ce solde positif sur la perte reportée des années antérieures.

Nous vous prions de bien vouloir statuer sur le bilan, les résultats et les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés, ainsi que sur l'affectation des résultats.

Nous vous demandons également de bien vouloir nous donner décharge d'administrateurs et d'administrateur-délégué pour l'exécution de notre mandat, pendant l'exercice social 2020.

Bruxelles, le 28 avril 2020

Pour le Conseil d'Administration,

Alain Boribon